

Procès-Verbal de la Réunion de Comité du CBF

du samedi 24 Octobre 2015, à Aubervilliers (93), dans les locaux de la société Centrale Canine,

Ordre du jour

1. Nouveaux adhérents
2. Courrier
3. Rassemblements et régionales
4. Spéciales de race
5. Bilan NE 2015
6. Rappel du règlement des expositions
7. Candidature délégué régional
8. Questions diverses

Présents:

Michèle Gaulier
Jean-François Kranklander
Bernard Lagnié
Christiane Lagnié
Claude Lefranc
Françoise Leroux
Annie-Paule Lombardi
Liliane Obert
Michèle Serpaggi

Absents:

Marie-Geneviève Champromis
Corinne Jessin
Nathalie Nicolas

La séance est ouverte à 11h15

Étaient absentes excusées

- Mme Marie Geneviève Champromis : Pour raisons de santé
- Mme Nathalie Nicolas Pour raisons professionnelles
- Mme Corinne Jessin Elle représentait le CBF&A au challenge Marcel Servet.

1. Nouveaux adhérents

Lecture par Mme Obert de la liste des nouveaux adhérents à la date du 24/10/2015 : 3

Ils sont acceptés à l'unanimité des présents.

2. Courrier

Le président lit :

Une lettre de la Société Canine de Dordogne proposant au Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes d'organiser une Nationale d'Élevage ou une Régionale d'Élevage en 2017, en même temps que l'exposition de Périgueux.

Il sera répondu à la Société Canine de Dordogne d'une part qu'il est prématuré de donner une réponse et d'autre part qu'il nous semble très difficile d'organiser une Nationale d'Élevage au cours d'une exposition compte tenu de l'organisation de notre concours ring la veille de notre concours de beauté.

Un mail de Mme Leroux. Ce mail a également été transmis à M Philippe Henry, secrétaire du Club Belge du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

Mme Leroux, présidente de la commission des élections, a été mise au courant par un adhérent qu'une certaine Mme Schneider, (de nationalité belge), s'impliquait dans les élections et candidatures du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes en divulguant de fausses informations et en incitant certains adhérents à se présenter.

Le Comité a décidé de ne pas donner suite à ce mail.

Un billet d'humeur de M Lecae intitulé « lorsque le monde des expositions se mord la queue ! » demandant qu'il soit publié dans la tribune libre du bulletin.

Il sera répondu à M Lecae qu'aucune tribune libre n'étant prévue dans le bulletin à ce jour, son article, ne pourra pas être publié.

Toutefois Jean-François Kranklader propose de rappeler aux juges pressentis pour les spéciales qu'ils doivent obligatoirement tenir compte des directives du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes en ce qui concerne les TAN, Test de caractère et CANT.

Une lettre de M Abbé dans les Côtes d'Amor (22), nous informant qu'un Homme Assistant, non titulaire du certificat de capacité au mordant, a officié à la NE du Bouvier des Flandres à Guilliers (56) en 2009 pour les Tests de caractère et a renouvelé la même irrégularité lors d'une autre manifestation ne concernant pas le CBF.

Nous répondrons à M Abbé que nous avons bien pris en compte son courrier et que nos responsables seront mis au courant. Toutefois il lui sera rappelé que si un Homme Assistant fait mordre en présence d'un capacitaine, rien ne l'empêche d'officier.

Une lettre de M Denis Bonnaire qui demande une accréditation à la discipline de Sauvetage à l'eau par la CUNSE et la SCC.

Cette discipline peut être pratiquée par un bouvier des Flandres mais le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes ne reconnaît pas cette discipline (il n'y a pas assez de bouviers la pratiquant).

Le Comité encourage tous les exercices de travail toutefois il ne les cautionne pas tous pour homologation.

Un mail de Mme Silvia Zabai, présidente du Club du Bouvier des Flandres italien, qui nous informe, photo à l'appui, de la présence sur les rings de beauté de bouviers des Flandres hors standard dans les dog show internationaux et spécialement dans les pays de l'Est.

La FCI à qui elle s'est adressée demande que les clubs français et belge portent réclamation auprès de la SCC. Le Club du Bouvier des Flandres va contacter le club belge pour faire un courrier commun. Cette lettre sera transmise à la Société Royale Saint Hubert et à la FCI.

Nous demanderons également à Mme Zabai de nous transmettre, si possible, le dossier qu'elle a envoyé à la FCI.

Un mail de M Nicolas qui a annulé l'organisation d'un Test de caractère le 25 novembre 2015 au cours du concours annuel de RCI FCI de son club d'utilisation, à la suite d'un malentendu.

Nous lui répondrons qu'il n'y a aucune discorde au sein du Comité et que celui-ci lui donne l'autorisation de faire passer ses tests de Caractère. Il lui demande toutefois que ce soit fait au cours d'un rassemblement du CBF&A.

3. Rassemblements – Régionales

Les délégations Rhône Alpes et PACA organiseront une Régionale d'Élevage le 22 Mai 2016 à Aix-en-Provence.

L'autorisation a été demandée à la Société Canine Midi Côte d'Azur. Les feuilles d'engagement ont été préparées et seront incluses dans le bulletin à venir.

Le juge retenu pour la beauté est M Garnero.

Mme Lagnié, responsable de la Commission des délégations, va contacter M Clémence, délégué des départements de l'Orne et du Calvados, pour savoir si il est toujours d'accord pour organiser un rassemblement et si oui, où il en est dans son organisation.

Mme Lagnié, lit la lettre que M Julien Fernandez, adhérent du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes depuis le 16 janvier 2014, lui a adressé. Cet adhérent propose sa candidature en tant que délégué régional Pays de Loire – Centre, cette délégation étant vacante à la suite de la démission de Mme Piniarski. Selon les dispositions relatives aux délégués du club du bouvier des Flandres, M Julien Fernandez ne peut être nommé mais devant la pénurie de délégués, le Comité décide de modifier les dispositions relatives aux délégués comme suit :

2« Le délégué doit posséder au moins un bouvier des Flandres ou des Ardennes inscrit au LOF et être membre du Club depuis au moins 2 ans pour le délégué régional, 1 an pour le délégué départemental ».

7« Les présentes dispositions sont applicables à compter du 24 octobre 2014. Elles s'imposent à tous les délégués déjà nommés.

Elles pourront être modifiées après décisions du Comité. »

L'intégralité des dispositions se trouve à la suite du PV

Mme Lagnié répondra donc à M Julien Fernandez que son adhésion est trop récente pour une délégation régionale mais valable pour une délégation départementale à partir de janvier 2016.

Monsieur Fernandez propose également dans sa lettre d'organiser un rassemblement à Château-Gontier (53). Il attendait sa nomination pour en définir la date. Nous lui donnons notre accord.

4. Spéciales de race

Choix des spéciales de race 2016 :

Valence : 6 mars 2016 – juge M Thevenon

Mme Obert, déléguée Rhône Alpes, tient à ce qu'un courrier soit envoyé à M Thévénon, juge, afin de lui demander de respecter les directives du club (affichage et prise en compte des cartons de TAN – Test et CANT). Une copie de ce courrier sera envoyée à Mme Meyer,

Mulhouse : 2 avril 2016. Juge demandé, M Guillaume

Si les feuilles d'engagement ne sont pas encore imprimées, cette spéciale pourra avoir lieu.

M Cacheux, délégué régional d'Alsace-lorraine s'occupera d'organiser cette spéciale et remettra les coupes du Club.

Orléans : 08 – 09 octobre 2016

Mme Lagnié va demander à M Julien Fernandez si il accepte d'organiser une spéciale à Orléans et de remettre les coupes du club à l'exposition d'Orléans.

Marmande : 22 mai 2016

Mme Lagnié, responsable des délégations, va contacter M Thierry Lothe, délégué départemental du Lot-et-Garonne (47) pour lui demander si il accepte d'organiser une spéciale dans le Sud-Ouest et lui proposer cette exposition de Marmande qui est une exposition Internationale.

Le Touquet : 18 septembre 2016

Mme Lagnié va contacter Monsieur Dupuis, délégué régional Picardie-Haute-Normandie, ou Monsieur Hecquet, délégué départemental Pas de Calais, pour demander lequel des deux acceptera de se charger d'organiser une spéciale à l'exposition du Touquet et remettre les coupes du Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes.

5. Bilan Nationale d'Elevage 2015

Le résultat financier de la Nationale d'Elevage 2015 est négatif avec un déficit de 2767,68€.

IL y a eu moins d'engagements et des dépenses supplémentaires par rapport à 2014 (500€ pour le prêt du troupeau de vaches + 100€ pour le transport et 100€ pour la location d'un barnum)

Dans un bilan il y a des dépenses qui sont incompressibles mais certains postes devront être rognés comme par exemple :

La suppression des primes aux lots d'élevage

Un choix d'homme assistant moins éloigné du lieu de la Nationale d'Elevage. Pourquoi ne pas choisir les Hommes Assistant du Club d'Utilisation qui nous reçoit ?

Ne faire venir qu'un seul juge si le nombre de chiens inscrits ne justifie pas la présence d'un deuxième juge

Etc....

Les juges pressentis pour notre Nationale d'Elevage 2016 sont :

Monsieur Jean-Yves Reguer pour les mâles. Il jugera également le concours ring le samedi.

Monsieur Philippe Henry pour les femelles.

6. Rappel du règlement des expositions

Suite à l'intervention de M Lecae à la Nationale d'Elevage, nous rappelons ce point de règlement au sujet de la présentation des chiens en exposition :

« il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. »

Le changement de Handler pour les allures est un thème à débattre.

7. Candidature

Ce point a été traité en même temps que le point n° 3. La candidature de M Julien Fernandez comme délégué départemental du Pays de Loire a été accepté à compter de janvier 2016.

8. Questions diverses

Explications de l'Assemblée Générale Extraordinaire transformée en Assemblée Générale Ordinaire : elle n'était pas composée du ¼ des sociétaires

Le Président nous informe que l'ordonnance relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie est parue au J.O. du 7 octobre 2015. Elle entrera en vigueur au 01 janvier 2016 et peut être consultée sur le site Légifrance.

Fin de la réunion à 15h40.

Le Président
Bernard Lagnié

La Secrétaire
Annie Lombardi



